ART ET NATURE

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
20'	Accueil, dépôt des sacs, passage aux toilettes. Introduction au thème de la demi-journée : présentation du site, découverte de quelques frênes têtards et du programme de l'activité.	Médiateur - Intervenant - Enseignant	Vestiaire
45'	**Objectif : solliciter son imaginaire grâce à la morphologie particulière du frêne têtard.** Dessin au fusain et au crayon sanguine de l'arbre creux du marais mouillé.	Intervenant	Salle d'activité
45'	**Objectif : créer une œuvre artistique avec un matériau lié au marais, l'argile.** Modelage d'un carreau à trois argiles représentant le frêne têtard.	Intervenant	Salle d'activité
10'	Bilan, passage aux toilettes, départ du groupe.	Intervenant - Enseignant	Vestiaire

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

À NOTER

Durée : 1/2 journée
Tarif : 3 € par élève (du 01/11 au 31/03)
3,5 € par élève (du 01/04 au 31/10)
Intervenant : Frédéric Mercier, artiste peintre

Vous pouvez consulter les ressources téléchargeables dans la rubrique *Organiser votre activité* de la page web de l'activité.

- Activité se déroulant uniquement en salle (possibilité de cumuler avec une autre 1/2 journée à la Réserve).
- Prévoir des groupes de 4 élèves.
- Apporter 3 caisses ou cartons (type cageot) pour le transport des carreaux d'argile.

RENDEZ-VOUS

RÉSERVE DES HUTTES
Les Huttes
85370 NALLIERS

PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN spécial n°25 du 24 juin 2021)

EXPLORER LE MONDE
Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière.

AGIR, S'EXPRIMER, COMPRENDRE À TRAVERS LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES
Développer du goût pour les pratiques artistiques.
Découvrir différentes formes d'expression artistique.

MOBILISER LE LANGAGE DANS TOUTES SES DIMENSIONS
Comprendre et apprendre.

RÉSERVE DES HUTTES

CONSIGNES DE VISITE

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	**6 accompagnateurs dont l'enseignant**	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves
Elémentaire	**3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves**	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Collège Lycée	**2 accompagnateurs dont l'enseignant**	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet. En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

Respecter la flore : pas de cueillette, sauf si elle est autorisée par les médiateurs.

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

PENSEZ-Y

Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à l'activité et la météo, bras et jambes couverts de préférence.

Penser aux bottes (même pour les adultes) !

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet**, **rapporter vos poubelles à l'établissement pour les trier et ramener tout aliment non consommé.** Comment préparer une pause éco-responsable réussie ? En veillant par exemple à limiter le nombre d'emballages plastiques ou aluminium, et en privilégiant les gourdes ou récipients réutilisables.